

## Vers des itinéraires de manifs réellement accessibles à toutes et tous !

Chaque année, de nombreuses manifestations défilent dans les rues lausannoises. Topographie oblige, les cortèges doivent bien souvent arpenter les rues pentues de la capitale afin de relier les points de départ et d'arrivée du défilé.

Les éléments concernant chaque manifestation étant discutés entre les organisateurs·trices de ladite manifestation, le bureau des manifestations et les entités concernées (police, secours, TL, etc.), le choix de l'itinéraire emprunté doit donc à juste titre tenir compte de nombreux paramètres afin de veiller aux enjeux de sécurité, de mobilité ou de santé tout en répondant du mieux possible aux souhaits des organisateurs·trices.

Cela étant, un élément semble hélas peu pris en compte dans le choix des itinéraires. Il s'agit de l'accessibilité pour les personnes handicapées et/ou à mobilité réduite.

En effet, de nombreux parcours passent par des rues étroites, souvent très pentues ou pavées dans des longues portions. Cela rend certains cortèges difficilement accessibles. Par ailleurs, on sait qu'une information précise et anticipée permet une meilleure inclusion.

La politique de la Ville de Lausanne en faveur des personnes concernées par une situation de handicap a la volonté de se développer et vise à favoriser l'accessibilité universelle. Un coordinateur en matière d'accessibilité universelle est en poste depuis bientôt trois ans.

Eu égard aux éléments qui précèdent, nous nous permettons de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. La question de l'itinéraire suivi par les cortèges fait-elle partie des tâches traitées par le coordinateur de la Ville en matière d'accessibilité universelle ?
2. Une information précise, immuable et anticipée est-elle facilement disponible aux personnes concernées incluant, p.ex., le parcours, la durée, les points d'éventuels raccourcis (chemin alternatif, usage d'un ascenseur, etc.) ?
3. Lors des échanges et de la prise de décision concernant l'itinéraire suivi par le cortège d'une manifestation, la question de l'accessibilité pour les personnes handicapées et/ou à mobilité réduite fait-elle partie intégrale de la décision finale du parcours ?
4. La Municipalité prévoit-elle, de concert avec le service et les partenaires concernés, d'inclure la question de l'accessibilité dans le choix du parcours des cortèges ? Dans cette optique, envisage-t-elle de consulter des personnes spécialisées / concernées (associations, bureau de conseil, coordinateur de la Ville, etc.) ?

Lausanne, le 8 septembre 2021

Ilias Panchard



Sima Dakkus

Oleg Gafner

Olivier Thorens

Eric Bettens